Le budget français serait réduit à trente milliards

Paris. — D'après le journal [illegible] le budget français [illegible] serait réduit à 30 milliards de francs. Il serait complètement couvert par les revenus des impôts permanents. M. Herriot [illegible] pour réduire [illegible]

[illegible] M. Herriot de réorganiser [illegible]

[illegible] de la dette [illegible]

[illegible]

LA FRANCE ET LE DROIT

Au moment où la France va paraitre devant la Société des nations, dans la personne de ses nouveaux délégués, certains orateurs se plaisent à développer, du haut de diverses tribunes, les thèmes dictés à leur éloquence par le directoire exécutif du cartel des gauches. Un de ces thèmes consiste à dire que la France est enfin "rentrée dans le droit". Qu'est-ce à dire? Que signifie cette espèce de refrain, que l'on va répétant sur tous les tons devant des auditoires variés? Lorsqu'on avance de telles affirmations, lorsqu'on prétend démontrer que la France avant le joyeux avènement des gauches radicales, radicales-socialistes et socialistes, était hors de droit, hors la loi, il faudrait apporter des faits, des témoignages, des preuves. Pour donner quelque autorité à des allégations si énormes, il ne suffit pas de crier avec rage: "Vive la paix!" comme s'il y avait en France un parti capable de crier: "Vive la guerre!"

La guerre de 1914 a été déchaînée par une série d'actes monstrueux, commis en violation du droit des gens. Faut-il donc rappeler à certains pacifistes, toujours prêts à juger sévèrement la France pacifique, ce que sont devenus, sous les pieds des envahisseurs de 1914, les traités qui garantissaient la neutralité de la Belgique? Ces traités, l'Allemagne les avait signés, et cela n'empêcha point les troupes allemandes, dès le 2 août 1914, de franchir la frontière belge. Puisque, semble-t-il, on a oublié dans certains milieux les propos de M. de Bethmann-Hollweg, chancelier de l'empire allemand, s'adressant à sir E. Goschen, ambassadeur de la Grande Bretagne, il convient de rappeler cette mémorable conversation, où le chancelier [illegible], devant son interlocuteur stupéfait, qu'à ses yeux les traités internationaux n'étaient que des "chiffons de papier".

Quelques heures après avoir prononcé, pour les historiens futurs, cette inoubliable parole, dans la journée du 4 août 1914, le chancelier de l'empire allemand, parlant au nom de tout un peuple enivré d'une sorte de fureur belliqueuse et conquérante, s'écriait, du haut de la tribune du Reichstag: "Nos troupes ont envahi le Luxembourg et peut-être ont déjà envahi le territoire belge. C'est contraire au droit des gens. Nécessité n'a pas de loi." Cette [illegible] conforme aux théories qu'enseignent les professeurs d'outre-Rhin, dans les chaires fondées à [illegible], à Iéna, à Tubingue, à Koenisberg, à Bres[lau] [illegible] des grands-ducs, des margraves et [illegible], cette doctrine officielle fut applaudie avec [illegible] par toute l'assemblée, notamment par ce parti socialiste sur lequel, aujourd'hui encore, le directoire exécutif du cartel des gauches fonde ses plus belles espérances.

C'est donc un singulier et choquant paradoxe que de venir aujourd'hui faire un acte de contrition, en disant, sur un ton pleurard et marri, que la France est "rentrée dans le droit". Que l'on dise alors, sans réticences ni restrictions mentales, à quel point elle en est sortie! Est-ce au moment où les troupes allemandes envahissaient le territoire français sans même attendre la déclaration de guerre que le baron de Schoen, ambassadeur d'Allemagne, était chargé de notifier à notre gouvernement? Si d'aventure on essayait de justifier, après coup, les prétendus griefs dont M. de Schoen était porteur, les historiens véridiques auraient le devoir de répondre à cette propagande en rappelant que la légende mensongère des avions survolant Carlsruhe et Nuremberg a été démentie par les Allemands eux-mêmes, vaincus par la puissance invincible de la vérité.

(A suivre en page 3)

VOL. LIII | SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 24 SEPTEMBRE 1924 | No. 44

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne .... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MA… …OBA
EST PUBLIE … …RIME
TOUS LES … …REDIS

Toutes commu… … concernant le journal ou l'im… … devront être adressées :

Le Manitoba
Publié par A. GAUVIN
42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE · MANITOBA
Téléphone : 123[illegible]

MONSEIGNEUR A.-A. CHERRIER

Les noces d'or sacerdotales de Mgr Alphonse-Avila Cherrier ne sont pas un événement qui se puisse circonscrire aux limites d'une simple paroisse, si grande et si importante cette paroisse soit-elle. Par l'envergure de sa carrière et par l'étendue de son labeur, le distingué curé de l'Immaculée Conception appartient à un peuple beaucoup plus nombreux que l'assemblée des fidèles qui prient sous les voûtes de son église; c'est tout le Manitoba français, c'est tout l'Ouest canadien qui offr[illegible] des hommages à l'estimé prélat.

Ces lignes ne sont pas une biographie; [illegible] ont plutôt pour but de marquer quelques traits essentiels par [illegible] Mgr Cherrier entrera sûrement dans l'histoire de notre pays.

Arrivé au Manitoba tout jeune prêtre, ce fils [illegible] notre toujours aimée province de Québec devint dès le début un collaborateur précieux pour Mgr Taché, qui l'employa au ministère des âmes et aux oeuvres d'enseignement. Les "anciens" se rappellent encore M. l'abbé Cherrier curé de la cathédrale de Saint-Boniface ou supérieur du collège.

Placé à la tête de la paroisse de l'Immaculée Conception de Winnipeg, M. l'abbé Cherrier, dont la puissance de travail était grande et dont le talent faisait déjà saillie, ne put borner son zèle à ses ouailles immédiates; il dut donner libéralement de son temps à toutes les fondations naissantes du diocèse de Saint-Boniface et aux questions d'ordre national qui déjà à cette date préoccupaient la population française de notre province. C'est ainsi qu'il fut appelé à siéger au Conseil de l'Université du Manitoba, où sa compétence fut appréciée à ce point que, d'étape en étape, ses collègues lui conférèrent le degré de docteur ès lettres et l'élevèrent à la dignité de vice-chancelier. Qui dira jamais les services que ce savant éducateur nous rendit au sein des commissions universitaires, où les programmes d'études, la collation des degrés, la sauvegarde des droits acquis et les inévitables évolutions d'un pays neuf, furent forcément débattus par des hommes généralement bien disposés mais de formation et de concepts absolument divergents. Si les catholiques ont pu jusqu'ici, dans ce domaine éminent, éviter les mécomptes qu'ils ont éprouvés dans d'autres sphères, ils le doivent, dans une mesure notable, au prêtre érudit et clairvoyant, ferme, habile et courtois, qui les y a si dignement représentés. Voilà, à elle seule, une oeuvre qui assurerait à Mgr Cherrier une place d'honneur dans la galerie de nos hommes d'action religieuse et sociale.

Quand survint la question des écoles, le curé de l'Immaculée Conception entra, lui aussi, dans la bataille; il fit partie de la pléiade d'hommes qui entourèrent Mgr Taché en 1890 et qui fournirent la moelle et l'articulation à toute la Résistance. Membre de la section catholique du Bureau d'Education depuis son arrivée au Manitoba, M. l'abbé Cherrier apporta aux réunions délibérantes des chefs de la minorité l'appoint d'une science technique de premier ordre.

Plus tard, il devint surintendant des écoles catholiques séparées, à une heure où Mgr Langevin crut [illegible] l'encyclique *Affari Vos* n'étant pas encore promulguée [illegible] que l'organisation d'un système distinct du rouage gouvernemental deviendrait une nécessité. Pendant cette période ardente, M. l'abbé Cherrier se vit contraint à des discussions publiques, à des polémiques, devrions-nous écrire, où son éloquence, sa force d'argumentation, et, vive Dieu! son bon droit, lui donnèrent facilement l'avantage sur ses contradicteurs. On peut rattacher à cette phase de sa carrière, le passage de l'intrépide lutteur à la rédaction de la *Northwest Review*, l'organe des catholiques de langue anglaise de Winnipeg.

En 1897, après l'organisation du Département d'Education sous la nouvelle loi des écoles, le docte ecclésiastique devint membre du Bureau Consultatif, position qui, grâce à son tact et à sa perspicacité, lui permit de rendre nombre de précieux services aux instituteurs et institutrices bilingues du Manitoba.

En 1913, Mgr Langevin, voulant honorer le mérite, sollicita et obtint de Rome pour M. l'abbé Cherrier la dignité de protonotaire apostolique *ad instar*; en 1920, Rome faisait encore parvenir à Mgr Cherrier la médaille *Pro Ecclesia et Pontifice*. C'était le *Bene certasti* que lui décernait l'Eglise.

Mgr Cherrier a pu, avec l'accroissement du nombre et des ressources de la population catholique, laisser à d'autres une partie des fardeaux qui autrefois pesaient sur ses épaules, mais il a conservé ses fonctions de vice-chancelier de l'Université et il apparaît encore dans nos comités particuliers et dans les réunions publiques où nous le convoquons. Au sein de sa paroisse, son activité n'a pas diminué, et il y ajoute allègrement la charge de vicaire général du diocèse de Winnipeg. Rendons grâce à la Providence, qui a donné si abondante [illegible] à son pieux serviteur. Pour le vénéré prélat ce n'est plus l'heure du matin et ce n'est plus le milieu du jour, mais c'est l'heure [illegible] où la pensée et la parole sont tout imprégnées de lumière, de sérénité et de prestige.

Noël BERNIER

CHRONIQUE DE FRANCE

Premier Moutardier du Pacifisme

[illegible]

[illegible]

[illegible] 1914[illegible]

[illegible]

tirée de la botanique, avoir sur la culture de la moutarde des lumières particulières, car il n'est pas généralement connu que la moutarde, même celle d'après dîner, nous est fournie par des arbres aussi gigantesques que celui décrit par M. MacDonald. Même la moutarde anglaise, beaucoup plus forte que celle de Dijon et incontestablement plus assaisonnée que celle de Bordeaux, ne provient pas, à notre connaissance du moins, de végétaux aussi extraordinairement développés. Les traités de botanique que nous avons consultés, et le Grand Larousse lui-même, donnent tort sur ce point au premier ministre britannique. Il faut donc que celui-ci ait eu, pour recourir à cette comparaison injustifiable, une arrière-pensée. Nous croyons l'avoir découverte au terme de notre méditation, et nous ne craignons guère de nous tromper en affirmant que M. MacDonald a voulu ambitionner le titre de Premier Moutardier du Pacifisme Universel.

Disons tout de suite que cette ambition nous paraît légitime et que ce titre solennel, nous le décernons volontiers et sans hésiter, à M. MacDonald. Du légendaire personnage revêtu, par un peuple railleur, de cette dignité fantaisiste, il a l'éloquence onctueuse et la candeur naïve en faisant un sermon sur le pacifisme devant l'assemblée des nations réunie à Genève. Mais ce serait une erreur de croire M. MacDonald aussi naïvement candide qu'il veut le paraître, député d'une nation de marchands, il est assez bon commerçant lui-même, et il ne fait l'innocent que pour faire accepter sa marchandise — sa moutarde pacifique!

La paix de l'Europe? Il n'est pas besoin de chercher midi à quatorze heures: la paix de l'Europe dépend de la sécurité de la France, et, comme les anciens alliés ont refusé de la garantir, les Français ont pris leurs précautions en conservant les armements nécessaires et en concluant des ententes avec les nations exposées aux mêmes menaces.

Si M. MacDonald n'aime pas ce système, quel autre lui préfère-t-il? Lorsqu'il s'est rendu à Genève, on a cru qu'il allait exposer une méthode pratique. Mais, à la surprise générale, son éloquent discours n'a développé que des idées vagues sur les beautés et les avantages de l'arbitrage. Des mots, des mots et encore des mots, quoi! Pourtant on n'assure pas la paix avec des phrases.

On se sent véritablement effaré quand on entend proclamer sérieusement que les guerres ont pour cause l'existence de grandes armées permanentes, et qu'abolir les armées équivaudrait à abolir les guerres. Autant dire, avec la même logique, que les incendies sont les conséquences de la création des postes de pompiers ou de l'existence des compagnies d'assurances. Aucun gouvernement français ne peut accueillir une théorie aussi évidemment absurde. Désarmer est assurément le but vers lequel doivent tendre tous les efforts des amis sincères de la paix, mais le seul moyen d'y parvenir est d'assurer la sécurité des nations menacées. Ce qu'il faut à la France ce sont des garanties solides, parce qu'elle a payé trop cher, de 1914 à 1918, l'erreur qui consiste à croire que, pour éviter la guerre, il suffit de ne la point vouloir.

L'opinion française ne saurait donc se laisser prendre aux naïvetés voulues du Premier Moutardier du pacifisme.

Dans l'article de M. Raymond Poincaré que la presse a publié, nous trouvons le jugement suivant sur la politique du gouvernement britannique:

"Il faut se rappeler que les thèses soutenues à Londres par M. MacDonald étaient celles de M. Baldwin; que celles de M. Baldwin étaient celles de M. Bonar Law et que celles de M. Bonar Law étaient celles de M. Lloyd George. De sorte qu'en définitive la politique britannique n'a pas changé. M. Lloyd George a critiqué plutôt sévèrement M. MacDonald. Il a grand tort. Il aurait dû au contraire, le remercier d'avoir suivi sa trace si attentivement et si fidèlement. Maintenant, la Commission des Réparations va être mise dans un coin, comme un enfant qui n'a pas été sage, ou plutôt comme un enfant qui, quoique étant resté sage, est toujours blâmé par ses parents de mauvaise humeur. Espérons que cette humiliation ne sera pas [illegible] à la France."

En effet, la politique du gouvernement britannique n'a pas changé depuis M. Lloyd George, et si M. MacDonald expose avec tant d'enthousiasme, les beautés de l'arbitrage [illegible] désarmement, c'est parce qu'il veut [illegible] la France [illegible] d'état de [illegible] qui lui revient suivant le traité de Versailles.

Aussi, il est [illegible] de constater que, pendant que M. MacDonald faisait appel, à Genève, aux bons sentiments des Etats-Unis, pour les [illegible] dans la [illegible] avec l'Angleterre et les autres nations du [illegible]

[illegible]

qu'aux Etats-Unis on ait une grande confiance dans les méthodes que préconise M. MacDonald. On considère, avec raison, qu'il vaut mieux fonder la sécurité du pays sur des préparatifs matériels que sur des discours.

La France ne saurait agir autrement.

UN ILLUSTRE PIONNIER

L'Honorable Marc-Amable Girard

(Suite)

Celle-ci ne devait pas tarder. En 1858, il se présentait candidat de la division de Montarville au Conseil Législatif; ses adversaires étaient MM. Kierkowski, mort député de Saint-Hyacinthe au Fédéral et Fraser futur conseiller législatif. Le dépouillement des votes prouva que son temps n'était pas encore arrivé.

Une deuxième tentative n'obtint pas plus de succès. Cette fois, en 1862, cédant aux sollicitations des principaux chefs du parti conservateur, il affrontait le chef même du parti libéral dans sa forteresse d'Hochelaga. La partie était perdue d'avance, mais suivant la noble devise de Guillaume le Taciturne, il estimait que point n'est besoin d'espérer pour agir ni de réussir pour persévérer. Les services rendus au comté et au pays par Sir A.-A. Dorion, formaient un roc inébranlable qui devait résister à bien des assauts. Ainsi que le fait observer si justement M. A. Vandal, la nature, pas plus dans l'ordre politique que dans l'ordre physique ne procède par bonds; elle s'exerce en ébauches, en essais, en esquisses qui affineront l'homme et lui permettront plus tard de recueillir les fruits d'une expérience inconsciemment acquise.

Il se consacra dès lors tout entier aux devoirs de sa profession et aux charges de sa paroisse; il acheta une jolie maison dans le village, et, comme Horace, se plaisait à cultiver des roses. Il menait une vie heureuse et calme au milieu de ses amis et de ses livres, et, comme le chante le vieux poète Lucrèce "du haut d'un sûr promontoir il regardait les nacelles ballotées par les flots de la politique". Il ne se doutait pas alors qu'il s'embarquerait bientôt lui aussi sur une mer périlleuse et qu'il affronterait des tempêtes bien autrement dangereuses sous un ciel étranger, sous un climat inhospitalier.

Un point reste obscur dans cette partie de l'existence de M. Girard: l'amour. Ce sentiment qui, au dire de Pascal, constitue avec l'ambition le meilleur ressort pour mettre en jeu les puissances intimes de l'être fût-il éprouvé par lui? Nous en sommes réduits aux conjectures, mais les confidences de ceux qui l'ont connu et ce que nous devinons de son caractère nous porte à croire qu'il ne restait pas insensible à un coup d'oeil langoureux. Tout probablement aurait-il fini par céder aux invitations plus ou moins déguisées de son entourage si, en 1870, l'appel pressant de Mgr Taché n'était venu comme un coup de vent bouleverser sa vie et balayer ses projets.

* * *

On ne saurait donner une idée du rôle prépondérant de M. Girard dans l'Ouest sans donner une esquisse de l'histoire de ce pays.

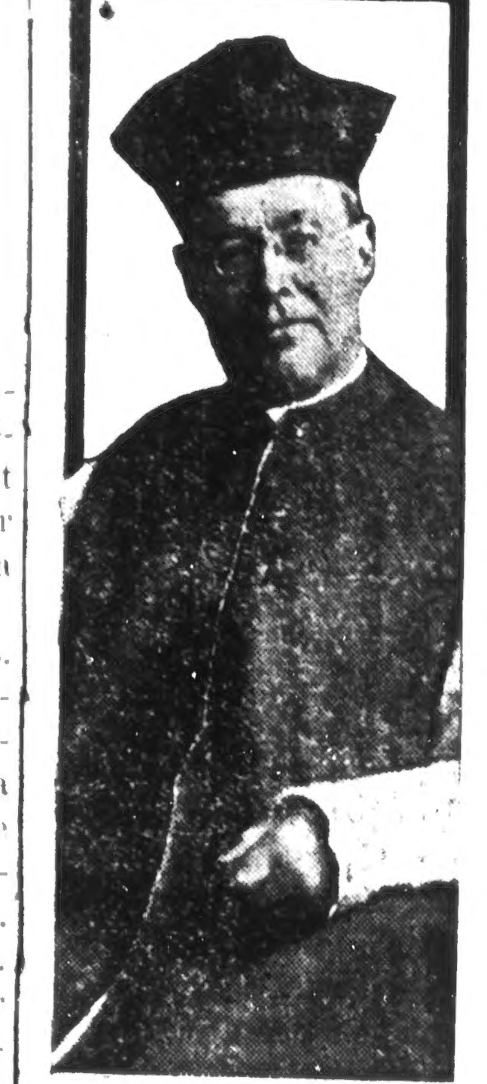
Dans son ouvrage sur le Nord-Ouest, Mgr Taché écrivait: "La largeur de ce pays de l'ouest est, en chiffres ronds, de 1,200 milles anglais, et sa longueur, du nord au sud de 1,500 milles, donnant l'immense superficie de 1,800,000 milles carrés. Si l'on compare cette immensité de terrain à l'exiguité de celui qu'occupent quelques-unes des plus puissantes nations du monde, on est frappé du contraste et l'on se demande naturellement si ces vastes solitudes doivent toujours rester dans l'état où la Providence les a tenues jusqu'à ce jour. Isolé dans ces déserts sans bornes, on se prend souvent à écouter si le bruit de l'agitation du monde d'outre-mer, si l'agitation plus fébrile, si l'ambition plus hardie de la grande république voisine ne produiront pas ici un écho puissant. Nos belles et grandes rivières, nos lacs immenses ne porteront-ils jamais que le léger canot d'écorce du sauvage ou la barge aux lourdes rames du commerçant de fourrures? Les ressources agricoles de ce pays, nos richesses minérales, les trésors que renferment ses forêts et ses eaux sont-ils destinés à n'être jamais connus ni appréciés à leur juste valeur?"

Deux ou trois générations passèrent avant que le développement merveilleux du Nord-Ouest eût répondu à l'angoissante question de Mgr Taché; mais il en avait vu un bien plus grand nombre entre l'arrivée du premier blanc et celle de Mgr Taché. Comme une boule de neige grossit lentement sur les hauteurs neigeuses pour se précipiter en avalanche dans la vallée, ainsi le Nord-Ouest vagissant il y a quelque cinquante ans révèle aujourd'hui au monde étonné sa prodigieuse prospérité.

L'extrême Ouest fut longtemps [illegible] dont le nom revient si souvent dans les anciennes traditions. L'honneur de reculer cette [illegible] d'Hercule était réservé à un Canadien-Français: Gauthier de Varennes, [illegible]

(A suivre en page 4)

Jubilé sacerdotal



Une imposante cérémonie religieuse aura lieu jeudi prochain, à l'église de l'Immaculée Conception, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr A.-A. Cherrier, P.A., vicaire général de l'archidiocèse de Winnipeg, qui fêtera en même temps son soixante-quinzième anniversaire de naissance. A dix heures, il y aura messe pontificale célébrée par le vénérable jubilaire. S. G. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, sera présent. Le sermon en français sera prononcé par M. l'abbé J.-M.-A. Jolys; celui en anglais par le R. P. Bourque, S.J., recteur du Collège de Saint-Boniface.

La "Liberté" est heureuse de renouveler au distingué prélat ses félicitations et ses meilleurs voeux.

ASSOCIATION D'EDUCATION

La perception pour l'Association d'Education, dimanche dernier, à St-Boniface a été très satisfaisante et les chiffres seront publiés au complet ultérieurement.

Voici une liste des endroits à parcourir et des percepteurs.

28 SEPTEMBRE

Endroit	Percepteur
St-Charles	Jos. Leblanc
St-Frs-Xavier	A. C. de la Lande
St-Eustache	H. Allard
[illegible]	J. A. Prenovault
La Salle	J. A. Hébert
[illegible]	J. H. Fournier
[illegible]	[illegible]
St-Claude	C. Fournier
N.-D. de Lourdes	D. Fremont
Somerset	J. P. Gagnon
St-[illegible]	N. Jutras
St-Léon	H. Lacerte
Mariapolis	J. A. Maron
Bruxelles	A. La Rivière
St-Alphonse	Raymond Bernier

5 OCTOBRE

[illegible]

LA FRANCE ET LE DROIT

(Suite de la page 2)

La vérité, c'est que la France, toujours fidèle à la vocation historique dont s'inspirent les actes essentiels de sa vie nationale, n'a jamais manqué de protester contre la négation du droit, contre l'apologie de la force, toutes les fois qu'elle a trouvé ce double blasphème dans les idées ou dans les faits. On a pu dire, avec juste raison, que "les Français dont nous avons recueilli le domaine — ceux de la Révolution, ceux des Croisades — ont été chevaliers de l'idéal, champions armés du droit, défenseurs des faibles, tuteurs des orphelins et des veuves, adversaires des pouvoirs iniques et, en toute rencontre, ennemis jurés de la fraude, du mensonge, de la ruse et de la violence". On n'aurait pas trouvé, chez nous, 93 "intellectuels" capables d'approuver, par raison démonstrative, la violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg, les incendies et les carnages de Louvain, de Dinant-sur-Meuse, d'Andenne, d'Aerschot, de Termonde, de Malines, de Nomeny, de Gerbévillier, de Clermont-en-Argonne, de Sermaize, préludes sanglants des pillages de Saint-Quentin, de Noyon, de Ham, de Roye, des fusillades et des déportations de Senlis, de Lagny, de Raon-l'Etape, de Saint-Dié, de Cambrai, de Lille, de Roubaix, de Chauny, de Flavy-le-Martel, de Péronne, de Longuyon... Chez nous, un Fustel de Coulanges, un Charles Renouvier, les maîtres de l'histoire impartiale et de la philosophie humaine, tous ceux qui ont le plus noblement travaillé à placer au centre de nos occupations spéculatives la notion de la loi morale, faisaient entendre la protestation de l'humanisme français, qui a su fixer au fond de la mémoire humaine la justice, la loyauté, le respect des contrats, alors que les disciples de Treitchke annonçaient les profits de la "guerre fraîche et joyeuse", en réclamant l'annexion totale de la Belgique, le démembrement de la France, la reprise de la Vénétie et de la Lombardie comme des conditions essentielles de la prospérité de l'Allemagne "au-dessus de tout", au-dessus des traités signés, des engagements conclus, de la parole donnée et des contrats signés, — hors du droit, hors la loi.

Si d'ailleurs, à l'occasion de la cinquième assemblée de la Société des nations, la propagande allemande tentait un nouvel effort pour tromper la bonne foi de la Suisse accueillante et hospitalière, il serait facile de trouver, sur place, une résistance à cette propagande indiscrète et tenace. Un écrivain suisse très renseigné, bien placé pour observer l'enchaînement des effets et des causes dans la suite des événements d'hier et d'aujourd'hui, M. Antoine Guilland, professeur à l'école polytechnique de Zurich, rédacteur de la chronique allemande dans la "Revue suisse", ne néglige aucune occasion de montrer comment, par exemple, l'oeuvre de l'historien Mommsen "n'est partout que la glorification de la force, même si celle-ci a été employée contre le droit..." Nul n'a plus contribué que M. Guilland à faire voir comment la propagande des historiens allemands aboutit à cette conclusion: "La force prime le droit". Parlant librement de ces apologistes de Bismarck, l'éminent professeur s'exprime ainsi: "A tant vanter les coups de force et de ruse, ils ont contribué à pervertir l'esprit public. Ils ont été les propagateurs des pires maximes..."

A ces maximes d'immoralisme, hautement dénoncées et flétries dans le pays même où va se réunir pour la cinquième fois la Société des nations, s'oppose la doctrine permanente du noble pays qui a proclamé par la voix d'un de ses plus grands orateurs que le "droit est le souverain du monde". Si donc, en s'avisant de déclarer à Genève que la France est "rentrée dans le droit", il se trouvait là-bas quelqu'un pour répondre qu'elle n'en est jamais sortie.

(Le Temps)

Association des Anciennes Elèves de l'Académie Saint-Joseph

La réunion annuelle de l'Association des anciennes élèves de l'Académie St-Joseph aura lieu samedi le 4 octobre prochain.

Il y aura banquet à 6.15 h. p.m. suivi de la bénédiction du T. S. Sacrement à 8.15 h. et réception.

Comme il est difficile de se procurer les adresses, toutes les anciennes élèves de l'Académie sont par la présente invitées.

Pour renseignements s'adresser à la Secrétaire, M-lle Tilia Bédard, 457 rue Jeanne d'Arc, Téléphone N 2768.

AU SACRE COEUR

Partie de cartes organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste au Sacré-Coeur pour le mardi, 30 septembre à 8 h. et demie. Amusements de tous genres.

Chevaliers! on vous attend!...

UN ILLUSTRE PIONNIER

(Suite de la Page 1)

de la Vérendrye. Il est de bon ton dans toutes les histoires de lamenter longuement l'ingratitude des hommes; remarquons en passant qu'il est triste de constater l'injuste oubli qui recouvre ce découvreur d'un nouveau monde, lorsque le nom de ceux qui marchèrent sur les sentiers qu'il avait tracés est entouré d'une auréole de gloire. Parti de Kamistiquia en 1731, de la Vérendrye erra pendant douze ans dans ces prairies, du Missouri à la Saskatchewan, du lac Winnipeg aux Rocheuses. Il ne revoyait Québec qu'en 1743, affaibli, malade, criblé de dettes, riche seulement de la basse envie de ses ennemis qui l'abreuvaient des plus viles calomnies.

La fondation du fort de la Jonquière en 1752, ainsi que celle du fort Chippeyan au confluent des rivières Arthabaska et de la Paix en 1782 est à rappeler. C'est de là que partait un autre grand voyageur, Mackenzie, en juin 1789. Celui-ci, par la rivière Arthabaska, la rivière des Esclaves, et le grand lac des Esclaves se dirigeait vers le nord jusqu'à l'Océan Glacial Arctique. Dans un deuxième voyage, il rejoignait la source de la rivière à la Paix en juin 1783, traversait les Rocheuses et en proie à une émotion facile à comprendre saluait le Grand Océan Pacifique, probablement à l'estuaire de la rivière Simpson le 22 juillet 1793.

Ces voyageurs, de retour dans leurs foyers, ne manquaient pas de décrire comme une terre de merveilles le pays qu'ils venaient de parcourir; les missionnaires envoyaient des relations de leurs pérégrinations; grisés par ces récits, d'autres esprits aventureux rêvaient d'arracher au Sphinx du nord quelques-uns de ses secrets ou plus prosaïquement de s'enrichir aux dépens des sauvages par le commerce des fourrures. Généralement dépourvus du capital nécessaire, les chasseurs s'engageaient comme voyageurs au service d'une compagnie ayant son siège à Montréal, à Toronto, parfois même à Londres, comme la célèbre compagnie de la Baie d'Hudson.

Plusieurs compagnies se formèrent à cette époque pour le commerce des fourrures; quelques-unes n'eurent qu'une vie éphémère quand d'autres compagnies réussissaient merveilleusement. Les plus justement renommées sont la compagnie du Nord-Ouest et la compagnie de la Baie d'Hudson. Suivant les autorités de la Cie du Nord-Ouest, ce ne fut qu'en 1774 que des commerçants anglais de Montréal se concertèrent avec leurs fournisseurs au fort Cumberland sur la Saskatchewan, quand d'autres font remonter à l'année 1760 la date de pénétration de cette compagnie dans l'intérieur; quoiqu'il en soit, ce fut vers 1775 que les deux courants de commerce canadien se rencontrèrent dans l'extrême ouest et bataillèrent sans trêve pendant près de cinquante ans, jusqu'à la victoire définitive de la compagnie de la Baie d'Hudson. Le récit de ces luttes défraye aujourd'hui encore les chroniques locales, mais il serait pour le moins oiseux de nous y attarder.

La vie des chasseurs n'avait certes rien d'enviable. La compagnie au service de laquelle ils étaient employés se chargeaient de leur subsistance qui laissait souvent fort à désirer. Les articles de la traite se composaient de couvertures, de vêtements, de coton, de tabac, d'objets d'orfèvrerie à bon marché et de verroterie qui remplaçaient au besoin le numéraire pour l'échange. Traiteurs et voyageurs passaient l'hiver à moitié endormis dans des huttes de troncs d'arbres; au printemps, ils allaient visiter différents camps de sauvages pour prendre livraison des pelleteries.

Si les chasseurs augmentaient d'année en année, le gibier diminuait corrélativement; aussi les colons tournèrent-ils leur attention du côté de l'agriculture. Déjà, le recensement de 1764 nous montre quelques villages habités par des gens qui avaient changé le fusil pour la charrue: c'était un nouveau pas vers la civilisation.

La cession du Canada à l'Angleterre n'eut guère de retentissement dans ces lointaines contrées, bien que certains auteurs affirment que la moitié de la population émigra du côté Ouest du Mississipi.

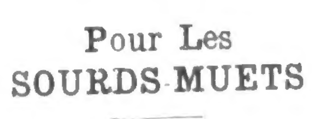
Le premier essai de colonisation de quelque envergure est de Lord Selkirk, esprit généreux et philanthropique, qui établit une colonie d'écossais à l'endroit même où se trouve Winnipeg, en 1812.

Il y avait donc à cette époque, dans le Nord-Ouest, les voyageurs anglais et canadiens, les métis anglais, les métis canadiens, et, finalement, les sauvages. On conçoit qu'entre des peuplades turbulentes, différentes d'origine, de langue et de foi, adonnées à l'eau de vie, les querelles devaient être nombreuses et fréquentes. Aussi assistons-nous à de véritables petites guerres que les écrivains postérieurs se sont parfois flatter d'assimiler aux combats d'Homère; ainsi Chateaubriand daigne rappeler le soulèvement de 1815-1816 pour établir de ronflantes comparaisons entre la bataille sur la rivière Qu'Appelle et la bataille de Waterloo...

D'autre part, poussée par l'exécrable soif d'or, la compagnie de la Baie d'Hudson ne ménageait ni exaction ni vexations aux Métis qui n'étaient certes pas d'humeur à se laisser tondre sans crier. Il n'était permis d'acheter ou de vendre des pelleteries qu'aux employés de la compagnie qui, seuls, fixaient les prix. Les indigènes qui vendaient des pelleteries aux Métis étaient arrêtés, emprisonnés et leurs effets confisqués. Les concessions de terre se faisaient d'une manière arbitraire et les acquéreurs de terrain ne pouvaient s'en dessaisir qu'avec l'assentiment de la compagnie, et il leur était strictement défendu de faire la traite dans les territoires du nord ouest. Lorsqu'on reprochait aux Bois-brûlés de s'adonner à la chasse plutôt qu'à la culture du sol, ils répondaient qu'il était inutile de semer du blé, vu qu'ils ne pouvaient l'exporter. Le mécontentement grossissait toujours et pour le bien commun, Métis anglais et français voulurent bien oublier leurs querelles; c'est ainsi qu'en 1849, la compagnie dut consentir la liberté commerciale tout en protestant que c'était là un ren-ncement volontaire à ses droits.

Le bruit de ces luttes parvint jusque dans l'Est et les politiciens commencèrent à regarder avec convoitise cette immense étendue de terrain dont on pressentait les richesses. Les discussions succédaient aux discussions pour prouver l'intérêt qu'il y aurait pour le pays à s'emparer de ces régions; on ferait en même temps un acte de justice, car l'exploitation de tout un peuple par une poignée de millionnaires était odieuse et inconcevable à une époque de civilisation avancée... On ressassait les vieux griefs des Métis, les torts de la compagnie, bref, on fit tant et si bien qu'en 1869, la compagnie cédait ses droits sur tous les territoires du Nord-Ouest, tout en conservant certains privilèges et réclamant une forte indemnité au gouvernement canadien.

(A continuer semaine prochaine)



Pour Les SOURDS-MUETS

LE ROI DES TIRAGES

Un Sedan-Tudor $857.00; un piano Craig $125.00; un phonographe Casavant "Guillaume et Marie" $220.00; une dynamette Kroehler $120.00; une laveuse électrique $160.00; une machine à coudre Singer $60.00; un poêle combiné $150.00; un ameublement de chambre Kroehler $210.00, un fauteuil Chesterfield $50.00; un couvre-lit de luxe $200.00; et quarante autres articles d'une valeur totale de $5000.00. Le tirage lancé dans le [illegible] remarquez bien le prix [illegible] 25 sous le billet, cinq pour une piastre, aura lieu au Monument National le 16 décembre 1924.

Ce tirage est organisé par les Anciens du Patronage St-Georges au profit de l'Ecole d'Apprentissage des Sourds-Muets.

AVANTAGES SPIRITUELS

[illegible] messes seront dites [illegible] les intentions des porteurs de billets. Chaque [illegible] les sourds-muets s'élèvera vers le ciel en faveur de leurs bienfaiteurs.

PRIMES SPECIALES AUX ZELATEURS ET ZELATRICES

[illegible]

Montréal

[illegible]



